

SEANCE DU 01 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} septembre, à 20 h30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LAGARDERE, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Date de la convocation : 25 août 2021

Secrétaire de séance : Mme ROUSSEAU

Présents : Mmes LAGARDERE, DERON, DAUBA, ROUSSEAU, Mrs BARBEDIENNE, BOUIC, BALUTEAU,

Excusés : Mmes BOQUIN, Mme LACAMPAGNE (a donné procuration à Mme DERON), Mr ESPAGNET, M ESPUNY (a donné procuration à Mme LAGARDERE).

Madame le Maire ouvre la séance en demandant au conseil Municipal s'il approuve le compte rendu de la dernière séance.

L'ensemble du conseil l'approuve à l'unanimité.

CHOIX BUREAU D'ETUDES POUR PROJET D'AMENAGEMENT DE BOURG :

Le Maire rappelle qu'à la suite du conseil municipal du 07 juillet 2021 aucune décision n'a été prise par manque de précisions sur un des devis, aujourd'hui son présentés deux devis avec les demandes respectées :

- Cabinet ARDINFRA pour un Montant HT de 13 720 €,
- Cabinet FRED BONNET pour un montant HT de 39 800 €

Le conseil décide à l'unanimité de choisir le cabinet ARDINFRA pour un devis de 13 720 € HT pour la réalisation de l'étude du projet d'aménagement de bourg.

DELIBERATIONS CDC :

- Groupement de commandes pour travaux de voirie 2022-2026 :

- Madame le maire explique que la Communauté de communes du Bazadais et ses Communes membres présentent des besoins similaires en matière de travaux de gros entretien de la voirie et de création de voiries.

Il apparaît nécessaire de constituer un groupement de commandes afin :

- de sélectionner un prestataire commun en charge de réaliser des études et de piloter des travaux de voirie (gros entretien et création de voiries) ;
- de sélectionner un prestataire commun en charge de réaliser des travaux de gros entretien de la voirie ;
- de sélectionner un prestataire commun en charge de réaliser des travaux de création de voiries.

Il nous est demandé lors de ce Conseil Municipal de délibérer pour :

- De valider la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes du Bazadais et les communes membres intéressées concernant des travaux de voirie, et d'y adhérer ;
- De désigner la Communauté de communes du Bazadais en tant que coordinatrice du groupement de commandes de travaux de voirie ;
- D'approuver la convention précisant le fonctionnement et les obligations des membres du groupement de commandes de travaux de voirie ;

Après discussion le conseil a l'unanimité valide et autorise le Maire à signer la convention.

-Contribution exceptionnelle au SDISS

- Madame le Maire explique que la Gironde a connu une croissance démographique de 271 370 habitants (population DGF) entre 2002 et 2018, répartie comme suit : 110 401 sur le territoire métropolitain, 14 195 sur celui de la COBAS et 146 774 sur les autres territoires intercommunaux du département. Cette augmentation de la population a des conséquences certaines sur les besoins d'interventions des services départementaux d'Incendie et de Secours (pression touristique, croissance urbaine, transport fluvial...). Le secours à la personne représente quant à lui 80% des 130 000 interventions du S.D.I.S.

Au regard de cette évolution, le SDIS et le Département de la Gironde ont fait le constat des difficultés de financement des services d'Incendie et de Secours. Afin d'étudier l'évolution des modalités de financement du budget du SDIS, un groupe de travail a été constitué en 2019, à l'initiative du Préfet, réunissant le Président de la Métropole, les Présidents de la CALI, COBAN et COBAS, le Président de l'Association des Maires de la Gironde et le Président du Département.

Il a été proposé par le Département de compenser le besoin de financement du SDIS par une contribution volontaire de Bordeaux Métropole, des EPCI et du Conseil départemental.

Des propositions de participations supplémentaires au budget 2019 du SDIS ont été présentées :

- Bordeaux Métropole : 1,5 M d'€ de participation au fonctionnement et 2 M d'€ de subvention d'investissement ;
- Communautés de communes et d'agglomération : 1,2 M d'€ de participation au fonctionnement et 50% des travaux de construction des casernements ;
- Département : 0,9 M d'€ de participation au fonctionnement et 2 M d'€ en investissement.

Par courrier en date du 19 octobre 2018, Monsieur le Président du SDIS avait précisé que la contribution volontaire de chaque intercommunalité serait calculée au prorata de sa population DGF 2018 par rapport à la population totale DGF 2018 des EPCI hors Bordeaux Métropole selon la formule suivante :

$$1,2 \text{ M€} \times \text{population DGF 2018 EPCI}$$

$$\text{Population totale DGF 2018 EPCI hors Bordeaux Métropole}$$

Pour la CdC du Bazadais, cela représentait en 2019 une participation exceptionnelle au fonctionnement de 18 089,29 €.

Par délibération n° DE_04122018_01, le Conseil communautaire a validé le versement d'une participation exceptionnelle pour l'année 2019 et la signature d'une convention financière avec le S.D.I.S.

Pour l'année 2020, la convention a été réactualisée à hauteur de 18 137.78 €. Pour l'année 2021, la participation a été réactualisée sur la base de la population DGF 2020, soit 18 191.66 €.

Compte tenu du caractère exceptionnel de la participation qui avait été versée par la Communauté de communes en 2019, puis en 2020, Madame la Présidente de la Communauté de communes a proposé au Conseil communautaire, lors de sa séance du 28 avril 2021, que les communes du territoire contribuent au financement de cette participation volontaire sur la base d'un reversement à la CdC d'1 euro par habitant (population DGF 2020). Elle a en outre rappelé que cette participation permettait le contrôle des hydrants par les services du SDIS, les communes étant dans l'obligation d'assurer leur vérification.

Par délibération n° DE_28042021_06 en date du 28 avril 2021, le Conseil communautaire a validé à l'unanimité le principe d'une contribution des communes au financement de cette participation volontaire sur la base d'1 euro par habitant (population DGF 2020).

Madame le Maire entendu, le Conseil municipal décide :

- ⇒ **DE VALIDER** le principe d'une contribution des communes du territoire communautaire au financement de la participation volontaire de la Communauté de communes du Bazadais aux charges de fonctionnement du SDIS, sur la base d'1 euro par habitant (population DGF 2020).

TRANSHUMANCE :

Passage de la transhumance à LERM ET MUSSET le 25 septembre 2021 à midi. Compte tenu des contraintes sanitaires, aucune manifestation particulière seul un repas sera servi aux bergers et son équipe.

TRAVAUX :

- Aménagement des extérieurs de la salle des fêtes en cours, la chambre froide va être sortie et le chenil déplacé à la maison de la chasse.
- Le stade a été tondu par l'ESAT de CAPTIEUX et les chênes élagués par Sylvain SPAGNOLINI. Madame le Maire informe qu'elle a interdit l'accès aux anciens vestiaires car il servait de point de rassemblement « sauvage ».
- SIPHEM : On attend un retour de Mr DUPOUY sur l'étude de nos logements.
- Suite à la demande des locataires des Cureaux pour l'installation de poêles à bois, la commune fera venir Le plombier pour mettre les sorties en place, les tuyaux restants à la charge des locataires.
- Les panneaux de route devraient être bientôt mis en place.
- Il a été fait un devis pour l'achat d'une élagueuse avec un manche télescopique pour le cantonnier pour un montant de 1709 € HT. la commune a validé le devis.

QUESTION DIVERSES :

- Mr Barbedienne demande à quand la mise à jour GOOGLE pour les adresses de la commune.
- Le RDV avec Mr et Mme ROEDER et les membres du conseil s'est déroulé, les membres du conseil présents ont expliqué le fondement de la démarche de normalisation de l'adressage de la commune. Explications qui n'ont pas convaincus Mr et Madame ROEDER qui ont dit qu'ils continueraient à utiliser l'ancienne adresse.
- Madame le Maire informe les conseillers de la mise en ligne du site. Si des erreurs étaient constatées, qu'ils n'hésitent pas à les faire remonter pour que les corrections soient faites rapidement.
- Bilan du 14 juillet lors du prochain conseil car nous n'avons pas toutes les factures encore.
- La rentrée des classes se fera le 2 septembre, 21 enfants en classe maternelle et 13 en Grande section/ CP. Il a été confirmé qu'il ne sera pas mis en place le petit déjeuner à l'école trop compliqué à mettre en place sans que cela empiète sur le temps scolaire.
- Madame le Maire informe les conseillers que plusieurs courriers ont encore été envoyés pour des troubles du voisinage causés par des aboiements de chiens incessants.
- Madame DERON explique que suite au dépôt du dossier via internet de demande de catastrophe naturelle la commune n'a toujours pas de retour de la préfecture.
- Madame ROUSSEAU demande la possibilité d'enlever les barrières de ville situées derrière l'école et de les remplacer par des arbustes aux extrémités pour délimiter la zone sans voiture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h07